



COMMUNIQUÉ

CFDT ET FO VOTENT POUR LE LICENCIEMENT DE NOTRE ÉLUE AU CSE ET DS

UNE PROCÉDURE REJETÉE DANS UN 1^{ER} TEMPS PAR L'INSPECTION DU TRAVAIL

Le 20 décembre, le CE s'est prononcé sur le licenciement d'Alice.

Les 5 élus CE, tous membres de la CFDT ont voté pour le licenciement. La demande de licenciement est mal formulée. L'inspection du travail la rejette le 26 janvier. C'est sans compter l'obstination du patron. Il réengage une procédure dès le 4 février.

CFDT ET FO MAIN DANS LA MAIN AVEC LE PATRON POUR TENTER D'ÉVINCER LA CGT

Le 16 janvier, Alice est élue au CSE.

Ce 8 février, une réunion extraordinaire du CSE est convoquée pour se prononcer à nouveau sur le licenciement d'Alice.

Le CSE est composé de 10 sièges, 6 CFDT, 2 FO, 2 CGT.

Le résultat du vote ne laisse pas de doute quant au choix de chacun : 7 votes POUR et 2 votes CONTRE (les 2 votes CGT). 1 absent pour FO.

UNE STRATÉGIE D'ACHARNEMENT VISANT À ÉPUISER NOTRE CAMARADE

La convocation au CSE a été remise lundi 3 février, quelques heures après la 1^{ère} réunion du CSE. Le CSE est convoqué le 8 février, jour de RTT posé par Alice, 2 jours après 2 assignations au tribunal par la CFDT et le patron.

Alice arrive dans une salle comble. Pour FO, seul un titulaire est présent sur les 2. Le second n'est pas remplacé. En revanche, les 6 suppléants CFDT sont présents dans la salle, en plus des 6 titulaires. Il reste une place pour Alice quand elle arrive, celle entre l'assistante RH et le DRH groupe assis à côté du directeur de site.

Plusieurs membres de la CFDT ricanent durant le temps de vote en se montrant les bulletins de vote. Lorsqu'Alice fera la remarque que leur attitude est incorrecte. Dominique Jumeaux, DS CFDT, répondra «tu n'es pas le centre du monde», «tu feras un tract, comme d'habitude» et rajoutera «apparemment, tu aimes ça» lorsqu'Alice répondra qu'elle a eu sa dose cette semaine. FO reste spectateur et valide les propos de la CFDT. La direction n'interviendra pas pour faire cesser ces comportements.